

## La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales

Michel Forsé

Conseiller scientifique à l'OFCE, Directeur de recherche au CNRS

*La relation entre origine sociale et strate sociale d'appartenance, une fois annulés les effets des évolutions de la structure des emplois, ne s'est guère modifiée en France entre 1982 et 1994. Pourtant, au cours de la même période, l'inégalité des chances de réussite scolaire selon la catégorie sociale d'origine s'est réduite, ce qui aurait pu laisser présager d'une augmentation significative de la fluidité sociale. Ce paradoxe s'explique par le fait que le rendement social du diplôme a baissé et que ce rendement, à niveau de diplôme identique, est resté très inégal selon le milieu d'origine.*

Les études de la mobilité sociale en France, comme dans d'autres sociétés industrielles avancées, aboutissent toutes à la même conclusion : ces sociétés ont connu au cours des trente dernières années une importante transformation de la structure de leurs emplois et par voie de conséquence les chances des fils de se trouver dans une catégorie sociale autre que celle de leurs pères (mobilité brute) sont importantes et se sont élevées. Toutefois, la mobilité sociale une fois annulés les effets de ces évolutions de structure (mobilité nette) ne s'est pas fondamentalement modifiée et ce malgré une élévation du niveau d'études accompagnée d'une réduction faible mais continue de l'inégalité des chances de réussite scolaire selon la catégorie sociale d'origine.

Or, s'il est vrai que nos sociétés ne sont pas totalement méritocratiques, il est non moins vrai que le niveau de diplôme atteint par un individu est la caractéristique qui a le plus d'influence sur sa position sociale ultérieure. Une société de reproduction serait une société où l'incidence directe de l'origine sur la destinée sociale serait la plus forte. Dans une société méritocratique telle que la nôtre, le rôle des études est prépondérant. L'effet de l'origine sur le statut social est important mais il s'exerce davantage à travers le niveau scolaire que directement (Lemel, 1991). Ceci vaut d'ailleurs pour toutes les strates sociales. Comment dès lors expliquer le paradoxe d'une mobilité sociale nette presque

constante, c'est-à-dire d'une quasi fixité de l'inégalité des chances sociales <sup>1</sup> alors que dans le même temps l'inégalité des chances scolaires <sup>2</sup> se réduit ?

## Evolution de la structure sociale des actifs en France

Commençons par fixer les ordres de grandeur en ce qui concerne les transformations de la structure sociale. Le tableau 1 retrace, pour les actifs occupés, les évolutions démographiques des différents groupes socio-professionnels depuis les années soixante.

### 1. Evolution de la structure des emplois

En %	1962	1990
Agriculteurs	15,89	4,04
Patrons	10,88	7,37
Cadres supérieurs	4,66	10,88
Professions intermédiaires	11,03	19,02
Employés	18,45	27,92
Ouvriers	39,09	30,76
Total	100,00	100,00
Effectifs (en milliers)	19 158	24 750

Source : INSEE, recensements.

La forte diminution du nombre des agriculteurs et des ouvriers (qui pour ces derniers ne commence qu'à partir de 1975) marque le déclin des secteurs primaire et secondaire, tandis que la croissance des autres catégories est révélatrice du mouvement de tertiarisation qu'a connu la société française. Les artisans, fragilisés par de plus grandes entreprises, et les commerçants, par le développement de la grande distribution, sont également en diminution. Cette baisse du nombre des indépendants a été plus que contrebalancée par le développement du salariat.

L'essor des employés est lié à l'augmentation du taux d'activité des femmes (qui passe de 33 % en 1962 à 45 % en 1995) puisque cette catégorie est majoritairement féminine (contrairement à celle des ouvriers). Mais il traduit aussi, avec la progression des professions intermédiaires et des cadres supérieurs, la montée du tertiaire non marchand, et plus particulièrement des services publics qui représentent 20 % des emplois en 1990, soit deux fois plus qu'en 1954.

1. Relation entre origine sociale et catégorie sociale d'appartenance.  
2. Relation entre origine sociale et réussite scolaire.

Les classes moyennes ont connu une évolution contrastée. La part constituée d'indépendants a diminué, tandis que les professions intermédiaires (par exemple dans la santé ou le travail social) se sont développées à un rythme soutenu jusqu'au milieu des années quatre-vingt, puis à un rythme moindre, notamment en raison de la décroissance du nombre des instituteurs et des contremaîtres.

Ce sont aujourd'hui les catégories se situant aux limites inférieures et supérieures de ces classes moyennes qui connaissent les accroissements de population les plus importants : cadres et professions intellectuelles supérieures (avec le taux de croissance le plus élevé) d'une part, et employés d'autre part. Le taux de croissance de ces derniers est toutefois ralenti en regard des années soixante et soixante-dix. Il se situe aujourd'hui à peu près au même niveau que celui des professions intermédiaires.

Toutes ces évolutions incitent à penser que la société française a connu une importante mobilité sociale. Il n'en résulte toutefois pas nécessairement une mobilité nette de ces transformations de structures. Pour établir ce diagnostic, quelques préalables méthodologiques sont indispensables.

## Mobilité intergénérationnelle brute et nette

La mobilité totale observée (ou mobilité brute) est pour une part due aux changements de l'appareil productif. Elle est en quelque sorte contrainte par ces changements. Par exemple, entre 1960 et aujourd'hui, la place de l'agriculture dans l'économie française s'est à ce point réduite que mécaniquement les enfants d'agriculteurs ont dû trouver un métier différent de celui de leur père. En sens inverse, les catégories en expansion doivent recruter des enfants issus d'autres catégories. Pour évaluer l'intensité réelle de la mobilité intergénérationnelle, il faut donc faire la part entre cette mobilité structurelle et la mobilité nette qui mesure la plus ou moins grande étanchéité des frontières entre catégories sociales. Cette mobilité nette est aussi appelée fluidité sociale.

$$\text{Mobilité brute} = \text{Mobilité structurelle} + \text{Mobilité nette}$$

Sur une période de trente ans, la mobilité observée peut résulter d'effets de carrière. Un jeune ayant 20 ans en 1960 et qui commençait sa carrière se situera sûrement à un échelon supérieur en 1990. On parle alors de mobilité intragénérationnelle ou professionnelle. A l'inverse, un adulte ayant 40 ans en 1960 est retraité en 1990. C'est son fils ou sa fille, de 10 ans à l'époque, qui a 40 ans en 1990 et dont on mesure la position. Si cette position est différente de celle de ses parents, on parle de mobilité intergénérationnelle (ou de mobilité sociale sans autre qualificatif).

Sur le long terme, c'est seulement de cette mobilité qu'il peut s'agir, de sorte que si l'on souhaite évaluer la mobilité intergénérationnelle à moyen terme (vingt ou trente ans) ou à plus court terme (dix ans), il faut essayer de neutraliser les effets d'âge.

A partir de données d'enquêtes, pour situer la catégorie sociale des parents, on utilise le plus souvent comme indicateur la profession du père car, parmi les mères, une proportion non négligeable de femmes au foyer ne peuvent être classées. Parallèlement, pour ne pas biaiser la comparaison de l'effet du sexe sur la profession, l'analyse porte sur les fils plutôt que les filles. Comme il est souvent demandé à l'enquêté de préciser la dernière profession de son père lorsqu'il est décédé ou retraité, on obtient une image de la structure socio-professionnelle des pères en fin de carrière. Si l'on analysait la situation de tous les enquêtés en âge d'être actifs, on serait amené à comparer la profession d'individus en début de carrière avec celle de leurs parents en fin de carrière. Il en résulterait une surestimation de la mobilité. Pour éviter ce biais, on ne conserve en général dans l'échantillon que les actifs âgés de plus de 40 ans<sup>3</sup>.

La façon dont sont construits les groupes professionnels et leur nombre ont une incidence directe et forte sur les taux de mobilité calculés. Par exemple, si l'on choisit de distinguer les ouvriers des employés, un fils d'ouvrier qui devient employé est en situation de mobilité, alors qu'il est immobile si les deux sont agrégés au sein de la même catégorie populaire. Plus on distingue de groupes, plus la mobilité est forte. Il ne faut donc pas accorder trop de crédit à un taux de mobilité en lui-même. C'est plutôt la comparaison avec un autre taux calculé selon une catégorisation identique à une autre date qui fait sens.

## Analyse de la table de mobilité de 1994

Pour mener à bien l'analyse, il faut construire une table de mobilité, c'est-à-dire un tableau croisant la catégorie professionnelle des fils (ci-après âgés de 42 à 54 ans en 1994) avec celle des pères. Sur la diagonale principale de cette table carrée, allant de la case nord-ouest à la case sud-est, figure pour chaque catégorie les effectifs des immobiles. De part et d'autre figurent au contraire les mobiles. En marges sont calculés les totaux par addition des lignes ou des colonnes correspondantes. La somme des marges lignes (ou colonnes) est égale à l'effectif total de la table. La somme des effectifs des cases diagonales divisée par cet effectif total donne le pourcentage d'immobilité brute et la différence à 100 % celui de la mobilité brute. Sur le tableau 2 cette mobilité brute est de 66 %.

3. Pour une argumentation plus développée de tous ces points cf. Thélot (1982).

## 2. Table de mobilité, destinées et origines sociales en 1994

Catégories sociales des hommes de 42 à 54 ans ayant un emploi en 1994							
CS des pères	1	2	3	4	5	6	Total
<b>1. Agriculteurs</b>	496	243	199	361	186	976	2461
ligne en %	20,2	9,9	8,1	14,7	7,6	39,7	100,0
colonne en %	86,9	14,7	7,9	12,0	13,9	21,2	18,0
<b>2. Patrons</b>	16	448	407	347	148	400	1766
ligne en %	0,9	25,4	23,0	19,6	8,4	22,7	100,0
colonne en %	2,8	27,2	16,2	11,5	11,1	8,7	12,9
<b>3. Cadres supérieurs</b>	10	94	566	216	50	61	997
ligne en %	1,0	9,4	56,8	21,7	5,0	6,1	100,0
colonne en %	1,8	5,7	22,5	7,2	3,7	1,3	7,3
<b>4. Prof. inter.</b>	5	119	396	373	97	173	1163
ligne en %	0,4	10,2	34,0	32,1	8,3	14,9	100,0
colonne en %	0,9	7,2	15,8	12,4	7,2	3,7	8,5
<b>5. Employés</b>	8	166	409	543	269	547	1942
ligne en %	0,4	8,5	21,1	28,0	13,9	28,2	100,0
colonne en %	1,4	10,1	16,3	18,0	20,1	11,9	14,2
<b>6. Ouvriers</b>	36	580	537	1169	588	2457	5367
ligne en %	0,7	10,8	10,0	21,8	11,0	45,8	100,0
colonne en %	6,3	35,2	21,4	38,9	43,9	53,3	39,2
<b>Total</b>	571	1650	2514	3009	1338	4614	13696
ligne en %	4,2	12,0	18,4	22,0	9,8	33,7	100,0
colonne en %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête « emploi » réalisée par l'INSEE en 1994 <sup>4</sup>.

Les effectifs bruts (figurant sur la première ligne de chaque case du tableau 2) peuvent donner lieu au calcul de pourcentages en ligne ou en colonne. Dans le premier cas, on se demande par exemple quelle est la part des 830 agriculteurs ayant un père agriculteur parmi tous ceux qui ont un père agriculteur. Il s'agit de la destinée des fils d'agriculteurs. Dans le second cas, on calcule la part de ces 830 agriculteurs parmi tous ceux qui sont agriculteurs aujourd'hui. C'est cette fois l'origine ou le recrutement des agriculteurs qui est mis en évidence. Les deux chiffres n'ont aucune raison a priori de coïncider et les décalages entre les deux traduisent les évolutions de la stratification sociale.

Pour une catégorie en déclin, comme celle des agriculteurs, il s'avère que si 87 % sont fils d'agriculteurs, seulement 20 % des pères agriculteurs ont un fils travaillant dans ce secteur. A l'inverse, on observe que 23 % des cadres supérieurs ont un père de même catégorie, alors que

4. Les statistiques présentées dans cet article ont été calculées à partir des données des enquêtes « emploi » (1982, 1994) et « FQP » (1993) réalisées par l'INSEE. Les fichiers informatiques correspondants ont été extraits au LASMAS-IDL (IRESCO-CNRS) grâce à l'amicale collaboration d'Irène Fournier.

57 % des pères cadres supérieurs ont un fils lui-même cadre supérieur. Que cette catégorie ait assuré son expansion en recrutant dans d'autres groupes n'empêche pas que les fils de ceux qui y appartenait jadis s'y soient en majorité maintenus.

A l'intérieur du monde salarié, la mobilité s'effectue surtout entre catégories voisines : des employés vers les professions intermédiaires ou de celles-ci vers les cadres supérieurs. En permettant une grande part de la mobilité observée, les catégories moyennes salariées jouent ainsi le rôle central que leur assignait Simmel (1896-1897) dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « La classe moyenne n'est pas seulement une troisième classe ajoutée aux deux autres et qui n'en diffère qu'en degrés, comme elles diffèrent elles-mêmes l'une de l'autre. Ce qu'elle a de vraiment original, c'est qu'elle fait de continuel échanges avec les deux autres classes et que ces fluctuations perpétuelles effacent les frontières et les remplacent par des transitions parfaitement continues. »

L'évaluation de la mobilité nette suppose le calcul d'un indice qui ne soit pas sensible au changement des structures sociales des pères et des fils. C'est le cas de l'indice de diagonalité nette (IDN) qui, contrairement à d'autres plus classiques, est en outre robuste en cas de comparaison de tables n'ayant pas la même structure marginale (pour une définition formelle, voir Forsé et Chauvel, 1995). Cet indice varie entre 0, en cas d'absence de lien entre catégorie d'origine et catégorie d'appartenance, et 1 dans le cas inverse d'une immobilité extrême. Il vaut ici 0,72 ce qui indique une mobilité nette de 28 %. La fluidité sociale est donc, en 1994, plus de deux fois moins forte que la mobilité brute.

## Une quasi constance de la fluidité sociale

En comparant des tables de mobilité construites à plusieurs dates selon les mêmes principes, on constate que la mobilité brute a eu tendance à augmenter : 50 % en 1954, 60 % en 1982 et 66 % en 1994. Mais ce diagnostic ne se retrouve pas en termes de mobilité nette qui était en 1982 de 27 %<sup>5</sup>, chiffre qui ne diffère pas significativement des 28 % de 1994.

L'augmentation de la mobilité sociale en France est donc essentiellement due à la transformation de la structure des emplois. La porosité des frontières entre catégories a peu varié dans le temps. Il faut bien comprendre que ces deux conclusions ne sont pas contradictoires. La fluidité n'est pas affectée par l'intensité des mouvements de déformation de la hiérarchie des emplois, mais par la modification des avantages relatifs des enfants d'une catégorie selon la catégorie de leur père.

5. Selon un calcul effectué sur une table analogue à celle de 1994, mais avec les données de l'enquête emploi de 1982.

Autrement dit, le fait que la fluidité sociale n'ait guère changé traduit le fait que l'égalité des chances a peu augmenté. Ce diagnostic n'est d'ailleurs pas propre à la France. Des analyses comparatives montrent qu'il en va à peu près de même dans nombre de pays occidentaux (Erikson et Goldthorpe, 1992).

Cette rigidité se retrouve d'ailleurs dans d'autres domaines touchant à la mobilité sociale. Ainsi, l'homogamie des couples mariés (Forsé et Chauvel, 1995) ou concubins (Givord, 1996) selon le niveau de diplôme des conjoints n'a pas baissé dans le temps <sup>6</sup>, ce qui n'est bien sûr pas de nature à favoriser la mobilité.

Ces faits étant établis revenons à la question initiale : comment expliquer que la réduction de l'inégalité des chances scolaires n'ait pas entraîné une réduction de l'inégalité des chances sociales, nette des évolutions de structures ?

### De l'augmentation de la demande d'éducation au moindre rendement social du diplôme

Remarquons tout d'abord que le lien entre augmentation du niveau d'études et amélioration du statut social n'a rien de mécanique. En croisant une variable comparant le niveau d'études des fils et des pères avec une variable comparant leur position sociale, Anderson (1961) avait dans les années soixante soulevé un certain nombre d'interrogations dues au fait que la liaison entre ces deux variables était loin d'être parfaite. Pour la France des années récentes, le même paradoxe subsiste. Comme le montre le tableau 3, les profils des différentes lignes continuent de témoigner qu'il ne suffit pas d'un diplôme supérieur à celui de son père pour être certain d'obtenir une promotion sociale, qu'un diplôme équivalent peut conduire à un déclassement et qu'un diplôme inférieur n'est pas incompatible avec une immobilité ou une mobilité ascendante. Tous les cas de figures sont envisageables et l'on pourrait avoir l'impression d'une sorte de loterie.

Au début des années soixante-dix, Raymond Boudon (1973) a développé un modèle qui permet de comprendre que le paradoxe d'Anderson n'est paradoxal qu'en apparence et qui explique pourquoi la mobilité sociale ne varie pas significativement dans les sociétés industrielles. Ce modèle est essentiellement basé sur des simulations, confrontées à des données à présent relativement anciennes. En reprenant les étapes clefs, nous allons toutefois constater qu'il s'applique parfaitement aux données françaises récentes.

---

6. Un couple est dit homogame lorsque les deux conjoints appartiennent à la même catégorie sociale.

### 3. Le paradoxe d'Anderson

Fils = enquêtés salariés âgés de 40 à 59 ans

Niveau d'études du fils par rapport au père	Groupe socio-professionnel du fils par rapport au père			
	Supérieur	Egal	Inférieur	Effectif
Supérieur	53 %	40 %	7 %	905
Egal	23 %	69 %	8 %	802
Inférieur	16 %	56 %	28 %	141
Effectif	688	999	161	1848
en %	37 %	54 %	9 %	100 %

Source : Enquête FQP réalisée par l'INSEE en 1993.

En réalité, la liaison statistique entre les deux variables croisées au tableau 3 est très forte, même si elle n'est pas maximale. Ce tableau confirme que ceux qui améliorent leur position vis-à-vis de celle de leur père sont, davantage que la moyenne, ceux dont les niveaux d'études sont supérieurs. Un diplôme analogue conduit bien plus souvent à une stagnation et un diplôme inférieur à un déclassement. La table d'Anderson n'entame donc pas l'idée selon laquelle l'augmentation relative du niveau d'études est un atout extrêmement fort pour l'amélioration relative du statut social.

Malgré, ou plutôt, en vertu du tableau d'Anderson, un acteur qui souhaiterait améliorer sa position sociale en regard de son milieu d'origine ne peut avoir d'autre stratégie que de rechercher un niveau de diplôme supérieur à celui de ses parents. Bien sûr, les acteurs ne prennent pas leur décision en lisant des tableaux statistiques, mais ils ont autour d'eux de nombreux exemples et les statistiques indiquent qu'il est fort probable que ces exemples leur suggèrent que même si des études supérieures à celles des parents n'apportent pas la garantie systématique d'une mobilité ascendante, il est beaucoup plus fréquent de trouver une telle mobilité là où cette condition se rencontre que là où elle ne se rencontre pas. Même si l'on pense qu'une minorité d'acteurs recherche une telle amélioration de statut, ils contribuent par leur décision à modifier la règle du jeu pour tous les autres. A chaque niveau de la hiérarchie sociale, il en résulte que ceux qui souhaitent maintenir leur position doivent faire des études plus longues. Sinon, dans la compétition pour les positions, ils risqueraient d'être supplantés par ceux qui, bien qu'issus de statuts inférieurs, ont accru leur investissement éducatif. Un raisonnement rationnel conduit donc tous ceux qui ne souhaitent pas descendre l'échelle sociale à faire des études plus poussées que celles de leurs parents. Macrosocialement, il en résulte une augmentation de la demande d'éducation.

C'est bien ce qui s'observe empiriquement. Entre 1982 et 1994, l'âge de fin d'études augmente d'un peu plus d'un an en moyenne (pour une population d'hommes salariés âgés de 42 à 54 ans). En terme ordinal, le niveau d'études glisse vers le haut.

Comme chacun prend la même décision, il en résulte un effet d'agrégation pervers qui consiste en une diminution du rendement social du diplôme : tendanciellement un diplôme identique donne accès à des positions sociales moins élevées que celles des parents – excepté pour les diplômes se situant en haut de la hiérarchie qui, si cette hiérarchie reste inchangée, ne peuvent être surclassés. Le phénomène est analogue à celui d'une inflation monétaire. Un même titre scolaire étant détenu par davantage d'agents, il perd de son efficacité relative. Cela est évident à structure des positions sociales offertes constante, mais qu'en est-il lorsque cette structure évolue ?

Tout dépend alors de la vitesse relative d'évolution de la structure éducationnelle vis-à-vis de celle des positions sociales. Si, comme on l'observe en France entre 1982 et 1994 (toujours pour les salariés âgés de 42 à 54 ans), la structure sociale se déplace moins vite vers le haut que celle des niveaux d'éducation, le rendement du diplôme baisse. Par exemple, la proportion de ceux qui ont un niveau d'études égal ou supérieur au baccalauréat passe de 17 à 29 %, alors que la proportion de cadres supérieurs ne passe que de 17 à 23 %. Relativement à l'importance de chaque strate à chacune des deux dates, le rendement du baccalauréat diminue de moitié pour accéder aux catégories supérieures. Cette diminution touche tous les diplômes inférieurs à ce niveau. En revanche, les premiers cycles en université ou en IUT se maintiennent et les diplômés des grandes écoles ou de deuxième ou troisième cycle universitaire voient leurs chances relatives d'appartenir aux strates supérieures s'améliorer très légèrement. A l'autre extrême, les plus bas niveaux de diplôme sont plus fréquemment associés aux catégories populaires.

## Inflation du diplôme et effet de dominance

Ces mouvements se font pourtant dans le contexte d'une réduction de l'inégalité des chances de réussite scolaire selon le milieu d'origine. Sur une période de seulement 12 ans, cette réduction, sans être spectaculaire, est réelle <sup>7</sup>.

7. Pour un tableau croisant, dans l'enquête emploi, la catégorie sociale d'origine et le niveau scolaire atteint par les salariés de 42 à 54 ans, l'indice de diagonalité nette passe de 0,66 à 0,63 entre 1982 et 1994, ce qui indique une légère diminution de l'inégalité des chances scolaires (à marges constantes) ; mais la différence entre ces deux chiffres est à peine significative pour un intervalle de confiance de 95%.

L'augmentation de la demande d'éducation concerne tous les milieux mais, relativement les uns aux autres, elle est un peu plus importante dans les milieux modestes ou moyens que dans les milieux supérieurs. La légère atténuation de l'inégalité des chances scolaires qui en résulte n'est cependant pas suffisamment forte pour bouleverser la mobilité sociale. Il y a à cela deux raisons principales.

En premier lieu, cette atténuation se produit dans le contexte de l'inflation du diplôme qui vient d'être décrit. Par exemple, il y a davantage de bacheliers, et les milieux modestes accèdent plus facilement à ce diplôme, mais dans le même temps son rendement social est plus faible. En 1982, 4 % des enquêtés salariés de 42 à 54 ans d'origine modeste ont le baccalauréat (seul) contre 6 % en moyenne. En 1994, ces pourcentages s'élevaient à 7 et 8 %. Cependant si, en 1982, 44 % des bacheliers parviennent à une position supérieure, ils ne sont plus que 36 % en 1994. Il y a certes davantage d'enfants d'origine modeste ou intermédiaire chez les bacheliers, mais l'augmentation de la demande globale d'éducation a pour effet de réduire les espérances sociales attachées aux niveaux de diplômes inférieurs et moyens. La réduction de l'inégalité des chances est potentiellement porteuse de mobilité, mais l'inflation du diplôme atténue cette tendance potentielle.

Un second mécanisme vient renforcer celui-ci. Le rendement social du diplôme n'est pas identique selon l'origine sociale. On peut parler, en reprenant l'expression de R. Boudon, d'un « effet de dominance » : à niveau de diplôme égal, ce rendement est d'autant plus fort que le milieu d'origine est élevé. Par exemple, parmi ceux qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat en 1994, 85 % accèdent à une position supérieure lorsqu'ils sont d'origine supérieure, 71 % lorsqu'ils sont d'origine intermédiaire et seulement 68 % lorsqu'ils sont d'origine modeste. Cet effet pousse bien évidemment aussi à l'immobilité sociale, même s'il n'augmente que très légèrement entre 1982 et 1994.

On comprend dès lors qu'une réduction de l'inégalité des chances scolaires n'entraîne pas ipso facto une augmentation significative de la mobilité sociale. Inflation du diplôme et effet de dominance se conjugent pour en atténuer les conséquences.

## Perspectives

Si le mécanisme de moindre rendement social du diplôme est assez bien expliqué, celui conduisant à l'effet de dominance est ici seulement constaté, car les hypothèses explicatives qui peuvent être formulées ne sont que très partiellement vérifiées statistiquement.

La nature différentielle, selon le milieu d'origine, des diplômés de niveau égal, la capacité à mieux négocier son entrée sur le marché du travail ne serait-ce qu'en attendant plus longtemps un premier emploi de statut optimum, ceci se reproduisant à chaque étape de la carrière et conduisant à un effet multiplicatif, et la détention d'un capital social (Forsé, 1997) favorisant une insertion d'autant plus réussie que la catégorie d'origine est élevée, sont autant d'hypothèses qui, bien que plausibles, s'avèrent ne pas avoir d'effets significatifs dans les modélisations de type log-linéaire que nous avons appliqué aux données dont nous disposons.

Ces hypothèses ne sont vraisemblablement pas pour autant à rejeter définitivement, car c'est peut-être le manque de finesse des données en question qui en empêche la vérification. Il y a sans aucun doute là matière à d'autres investigations.

#### Références bibliographiques

ANDERSON C. A., 1961, A SKEPTICAL Note on Education and Mobility, in Halsey A. M. et al., *Education, Economy and Society*, New York, London, McMillan.

BOUDON R., 1973, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin (réédition : Hachette, Coll. Pluriel, 1985).

ERIKSON R., GOLDTHORPE J. H., 1992, *The Constant Flux*, Oxford, Clarendon Press.

FORSE M. et L. CHAUVEL, 1995, L'évolution de l'homogamie en France, *Revue française de sociologie*, XXXVI-1.

FORSE M., 1997, Capital social et emploi, *L'Année sociologique*, 47-1.

GIVORD P., 1996, *Structure et évolution de l'homogamie en France*, Rapport de stage Ecole Polytechnique-OFCE, ronéo.

LEMEL Y., 1991, *Stratification et mobilité sociale*, Paris, Armand Colin.

SIMMEL G., 1896-1897, Comment les formes sociales se maintiennent, extrait de *L'Année Sociologique* publié in *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981.

THELOT C., 1982, *Tel père, tel fils ?*, Paris, Dunod.